



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 08131

Numéro SIREN : 552 081 317

Nom ou dénomination : ELECTRICITE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2016 sous le numéro de dépôt 59577

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-06-2016

N° DE DEPOT : 2016R059577

N° GESTION : 1955B08131

N° SIREN : 552081317

DENOMINATION : ELECTRICITE DE FRANCE

ADRESSE : 22-30 AV DE WAGRAM 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 12-05-2016

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) d'administrateur(s)



ELECTRICITE DE FRANCE
Société Anonyme au capital de 960 069 513,50 euros
Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris
RCS 552 081 317 PARIS

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 12 MAI 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 12 mai à 10 heures, les actionnaires de la société Electricité de France (EDF) se sont réunis en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris, sur première convocation.

Du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte, il a été extrait ce qui suit :

A TITRE ORDINAIRE :

Résolution 9 (Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide de nommer Madame Claire Pedini en qualité d'administrateur avec effet à l'issue de la présente Assemblée générale et pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 3 316 448 977 voix pour (soit 98,51 %), 888 078 voix contre (soit 0,03 %), et 49 314 401 abstentions (soit 1,46 %).

A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

Résolution 19 (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 3 315 546 494 voix pour (soit 98,48 %), 1 772 532 voix contre (soit 0,05 %), et 49 304 190 abstentions (soit 1,46 %).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Président-Directeur Général